

CONSEIL MUNICIPAL du 24 août 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre août, à 18H30

Le conseil municipal de la commune de CHOUVIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion.

La séance a été publique

Date d'envoi de la convocation le 19/08/20

Présents :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

BEYSSADE Jacques, BUVAT Jean-Marc, CALLENS Dominique, DUBREUIL Valérie, LONGET Gilles, MONTIER Martine, PARIS Michelle, et ROUMY Bernard

Absents excusés : ANGERVILLE Andy, CERRAJERO Evelyne, MOITY Frédéric,

Procurations : ANGERVILLE Andy à Michelle PARIS, CERRAJERO à Bernard ROUMY et Fred MOITY à Michelle PARIS

Secrétaire de séance : Martine MONTIER

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 juillet 2020 :

Aucune remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

Compte-rendu de l'exercice de la délégation donnée à Mme le Maire :

Mme le Maire détaille les dépenses effectuées depuis le 17 juillet 2020 pour un total de 705.78 €

Changement de la plaque induction du gîte d'étape en panne : 394.99 €

Achat tissu pour confectionner une nappe et un cache tabouret pour les cérémonies : 88.30 €

Quincaillerie et petits outillages pour pose de tables de pique-nique : 137.50 €

Achat boîtiers à clés pour gîte et salle polyvalente : 84.99 €

Commission d'évaluation des transferts de charges (CLECT)

La CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées à la communauté de communes ou aux communes.

Chaque commune membre doit obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT.

Vu le Conseil Communautaire du 23 juillet 2020 créant une commission d'évaluation des transferts de charges, il appartient à chaque commune de délibérer, dans un délai de 2 mois, afin de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger à cette commission,

Pour la commune de Chouvigny :

Est candidate au poste de titulaire : Michelle PARIS

Vote POUR à l'unanimité

Est candidat au poste de suppléant : Dominique CALLENS

Vote POUR à l'unanimité

Recrutement d'un personnel d'entretien

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'à la suite de la démission d'un agent technique, il est nécessaire de recruter un(e) vacataire pour l'entretien des locaux.

Elle précise que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte.

Vu l'appel à candidature, Mme Héléna FOURNIER est la seule personne à se présenter.

Le Conseil décide :

- D'autoriser Madame le Maire à recruter Mme FOURNIER Héléna comme vacataire à compter du 24 août 2020,
- Cette mission s'exercera chaque fois que nécessaire :
 - 1) Après une occupation des gîtes
 - 2) Pendant l'ouverture du camping
 - 3) Après des réunions ou manifestations dans la salle polyvalente
- Les horaires seront déterminés selon les besoins et après contact avec la vacataire,
- La durée de travail dépendra du nombre de tâches à accomplir,
- Cette mission présente un caractère ponctuel pour un emploi du temps discontinu,
- La rémunération de chaque vacation est fixée sur la base d'un taux horaire est fixé d'un montant brut de 11 €,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget,

- De donner pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Vote POUR à l'unanimité

Révision du projet de budget 2020 pour précisions sur le FNGIR :

Mme le Maire revient sur le projet de budget 2020 du conseil municipal du 17 juillet, pour lequel le Conseil Municipal s'est prononcé :

Pour : 10 Contre : 1 (D. Callens : « car il y a des inexactitudes dans la préparation du budget » notamment concernant le FNGIR qui contrairement à ce qui est écrit dans le document, n'est pas inclus dans l'article 73111 des taxes foncières et d'habitation.)

Pour rappel : extrait du tableau présenté

73111 : Taxes foncière et d'habitation	Prévisions 2020 : 70 500,00 €	dt 42 167 € de FNGIR
----------------------------------------	-------------------------------	----------------------

Elle rappelle que chaque conseiller a le droit de voter "contre", "pour", "abstention" ou refuser de voter une délibération selon son opinion. Ce n'est pas le vote "contre" de Dominique CALLENS qu'elle regrette mais le motif évoqué par celui-ci pour expliquer son vote car il met clairement en doute l'intégrité des trois personnes qui ont élaboré le projet de budget, à savoir la secrétaire Carine, l'adjoint chargé des finances de la commune Jacques BEYSSADE et le maire : Michelle PARIS.

Elle projette donc par vidéo un extrait du document appelé "grand livre" que celui-ci a refusé de regarder la veille du conseil et sur la page où figure l'article 73111, il est bien noté la recette de 42 167 € de FNGIR ce qui confirme le "dt 42 167€ de FNGIR" inscrit face à cet article. Il n'y a donc pas d'inexactitudes sur le document présenté.

S'il est vrai que certains documents sont complexes à comprendre, ce qui nécessitera plus d'explications sur le budget, Madame le Maire infirme donc l'expression "des inexactitudes" utilisés qui a mis en doute l'honnêteté des personnes qui ont élaboré avec sérieux et sincérité ce projet.

Informations diverses :

- **ANEM** (Association Nationale des élus de Montagne : Mme le Maire informe les nouveaux conseillers que la commune de Chouvigny est classée parmi les communes de Montagne d'où la proposition de l'ANEM à adhérer à leur association. Compte tenu du montant de l'adhésion et des objectifs de cette association qui ne semble pas être différents des autres associations comme l'association des Maires (AMF), le conseil ne juge pas utile d'adhérer.

- **Formation des Elus** : Pas de candidat pour la proposition de formation de l'ATDA en mode distanciel sur le thème "l'environnement juridique des collectivités locale".

- **Agenda** : Mme le Maire a envoyé à chacun des Conseillers le calendrier retenu pour ce dernier trimestre 2020 qui peut subir quelques modifications selon les besoins. Elle précise qu'après consultation, celui du 1^{er} trimestre 2021 leur sera envoyé mi-décembre.

- **Trésorerie de Gannat** : Mme le maire informe les conseillers du départ du Percepteur de Gannat. Aucune nomination sur son poste mais une personne assurera l'intérim à partir du 1^{er} septembre.
- **Subvention Communautaire** : Mme le maire rappelle que notre Communauté des communes nous attribue une subvention
- **Journées du Patrimoine** : Comme l'an passé, l'ouverture de l'Eglise, en liaison avec la responsable communale de celle-ci, pourra se faire car les visites s'étaient étalées sur la journée. Le port du masque sera demandé.
- **Commission d'action sociale** : elle se réunira en septembre pour aborder notamment le repas des aînés et le Noël des enfants de Chouvigny

Fin de la séance à 22h10